

Quoi d'9

À Ste-Marie et Pont-de-Pany ?



Le mot du maire



Le premier semestre de l'année 2019 est riche en événements pour notre village et votre équipe municipale.

D'une part, les travaux de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite et de rénovation du secrétariat de la mairie sont bien engagés. C'est un chantier important, qui se poursuivra sur la bibliothèque, dans le même objectif d'améliorer l'accueil.

Nous remettons le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le métier pour étudier comment créer de nouvelles zones constructibles sur la commune. Nous souhaitons que Sainte Marie garde son caractère rural, paisible et accueillant. Mais un développement mesuré est nécessaire pour assurer une présence de services à la population, qu'ils soient publics ou privés ; l'école est le premier d'entre eux.

Nous venons de voter un budget équilibré, sans augmentation de taxes comme nous nous y étions engagés. La marge dégagée sur le fonctionnement permet de réaliser certains travaux, dont ceux de la mairie, et d'en programmer d'autres, notamment sur les voiries communales.

D'autre part, ayant l'assurance que la Communauté de communes (COMCOM) gardera son siège à Pont de Pany, et connaissant le projet de La Poste d'y fermer le bureau de poste, nous nous sommes entendus avec la COMCOM et La Poste pour créer une agence postale intercommunale dans les locaux actuels, afin de pérenniser la présence postale sur la commune. Des travaux d'aménagement importants devant être réalisés, l'accueil du public sera fermé à partir de début juin, et ce pendant environ un mois. Ensuite alterneront des périodes d'ouverture et de fermeture, en fonction de l'évolution des travaux. Vous en serez informés, notamment par la consultation du site internet de la commune.

Par ces orientations budgétaires, par cet objectif de modification du PLU, par ce projet de création d'une agence postale, notre souci est le développement harmonieux de la commune ; il va de pair avec l'accès aux « services de proximité ». Encore faut-il que la commune elle-même garde les moyens de ses objectifs. Cela a été bien compromis ces dernières années, notamment par les baisses de dotations. Il semble que nos responsables politiques en prennent conscience. Dont acte.

Les beaux jours arrivent, avec les manifestations, les fêtes de la commune, de l'école, des associations Venez-y, ne serait-ce que pour montrer votre attachement à tout ce qui crée des liens entre nous. Vos élus seront heureux de vous y rencontrer.

Michel Vandenberghe

Rédaction :

Responsable publication : Michel Vandenberghe, maire

Responsable rédaction : Joëlle Minighetti

Rédacteurs : les membres du conseil municipal, les habitants de la commune

INFOS COMMUNALES

ETAT-CIVIL

Cette liste est donnée à titre indicatif et sous réserve des informations parvenues en mairie.

Décès

Marie-Louise Berthaux, le 12 février
Jacky Colin, le 26 février
Pascal Decosne, le 2 mars
Lucie Ledoux, le 7 mars

Naissance

Pablo Bauland-Chalumeau, le 17 novembre
Andréa Catherine MACÉ, le 12 février



BUDGET 2019

Pour l'année 2019, le budget sera consacré à la poursuite de travaux déjà engagés (accessibilité et rénovation de la mairie et de la bibliothèque) et de travaux d'entretien indispensables (réfection de la voirie de la rue de la Gare, du parking de la salle des fêtes, du pont de l'Ouche à Ste Marie, des toits des bâtiments de la Poste et du Pré de Bains, remplacement de la haie du cimetière...).

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet d'abonder nos dépenses d'investissement et cela, comme pour les années précédentes, sans augmentation des taxes communales.

Cependant, le conseil municipal a décidé de solliciter un prêt de 150 000 €. Ce prêt n'est pas destiné à équilibrer le budget d'aujourd'hui mais permet de profiter des taux exceptionnellement bas pour aider à financer les travaux dans le futur sans affaiblir notre trésorerie.

URBANISME

Modification du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en mars 2017 n'avait pas pu concrétiser notre désir de créer une zone constructible au cœur du village afin de le voir se développer. La ressource en eau ne le permettait pas.

De récents accords sur la répartition des eaux de la source de Morcueil nous donnent aujourd'hui une marge suffisante pour reprendre notre projet.

Le conseil municipal a donc décidé de rouvrir ce dossier. Il concerne un espace compris entre la rue du Noyer des Vignes et l'école, qu'il convient de délimiter dans l'espace et d'en phaser l'aménagement dans le temps.

Après rédaction et l'avis du conseil, le dossier sera présenté aux divers organismes publics, puis présenté à la population en réunion publique et en enquête publique, afin d'adopter une version définitive en conseil municipal, version qui sera présentée à l'approbation du préfet. Un délai raisonnable permet d'espérer une transmission en préfecture pour le début de l'année 2020.

Les habitants seront tenus régulièrement informés de l'évolution de ce dossier ; les adjoints et le maire restent à leur écoute et à leur disposition.

**LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES ARTICLES POUR
LE PROCHAIN NUMERO EST FIXEE AU
16 juillet 2019**

AVENIR DE LA POSTE A SAINTE-MARIE / PONT-DE-PANY

La Poste ayant manifesté, depuis plusieurs années, son objectif de fermer le bureau de Poste de Pont-de-Pany, et sachant que la Communauté de communes (COMCOM) a décidé de maintenir son siège dans les locaux actuels, la commune a proposé à La Poste et à la COMCOM la création d'une Agence Postale Intercommunale, dans le but de pérenniser la présence postale à Sainte-Marie. Cette fermeture du bureau de Poste implique *de facto* la suppression du distributeur automatique de billets qui interviendra le 31 mai 2019.



L'Agence Postale Intercommunale rendra quasiment les mêmes services que le bureau actuel (hormis les opérations financières d'un montant important). Par contre, le personnel d'accueil ne relèvera plus de La Poste, mais de la COMCOM (avec participation financière de la Poste). Cela donnera beaucoup plus de souplesse et d'amplitude dans les horaires d'ouverture au public, avantage non négligeable lorsqu'on a vu ceux-ci se dégrader depuis plusieurs années.

Dans l'immédiat, ceci nécessite des aménagements dans les locaux, la COMCOM reprenant le rez-de-chaussée du bâtiment. Pendant les travaux, l'accueil du public sera fermé. Cette fermeture sera effective début juin 2019. La date de la réouverture sera communiquée ultérieurement, elle dépendra de l'avancement du chantier. Pendant cette période, vous pourrez vous rendre à Fleurey, Sombernon, Velars, ou Mâlain pour bénéficier des services de La Poste.

Pour rencontrer les élus

Le maire et chacun des adjoints : tous les jours sur rendez-vous.

Adjoints : permanence d'un adjoint le samedi, de 9 h à 11 h 30

Mairie : 03 80 23 62 30 pour prise de rendez-vous

Courriel : mairie.saintemariesurouche@wanadoo.fr

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose à toutes les personnes isolées, notamment pendant les périodes de forte chaleur, mais également en cas de difficultés particulières, d'être contactées par un membre du CCAS.

Si vous êtes dans ce cas, désirez-vous bénéficier de ce contact ?

Si oui, veuillez compléter le papillon ci-dessous et le faire parvenir à la mairie de Sainte-Marie.



CCAS

NOM: _____ Prénom : _____

Adresse : _____ N° téléphone : _____

Vous pouvez également le faire par courriel à l'adresse suivante :

mairiesaintemariesurouche@wanadoo.fr

ACTUALITES CMJ

Principales dates des actions du CMJ

1^{er} mai

Participation à la **marche du Muguet** organisée par l'association des parents d'élèves "Farandole et Ribambelle". Vente de brins de muguet à cette occasion.

Départ de Sainte-Marie, au Pré-de-Bains. Deux circuits prévus avec trail, marche (nordique ou pas).

4 mai

Répétition de la chorale chez Mme Mozet pour la fête de la musique.

Samedi 1^{er} juin

Fête de la musique au Pré-de-Bains avec le groupe CMJ entre autres.

lundi 28 octobre

Le projet du voyage à Paris pour la visite du Sénat avance... La date est arrêtée au lundi 28 octobre 2019 pendant les vacances de Toussaint.

Nous irons aussi visiter le Panthéon et pique-niquerons au jardin du Luxembourg...

Nous attendons les devis pour le trajet aller-retour en bus...

Ce voyage sera ouvert aux éventuelles personnes intéressées pour atteindre la capacité de 40 passagers (conseillers adultes, parents de nos jeunes et habitants).

Des précisions et les modalités d'inscription pour ce voyage seront précisées dans le prochain *Quoi d'9*...

Terrain de jeux

Le projet du terrain de jeux pour les jeunes au Pré de Bain avance. Le terrain a été nivelé. Une étude et une concertation sur son aménagement sera lancée avec l'aide d'un architecte du C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Un financement est prévu au budget.

Chantal MC.



TRAVAUX DE PRINTEMPS

Les haies des particuliers ne doivent pas gêner la circulation sur le domaine public.

Il appartient aux occupants des maisons de veiller à ce que les haies donnant sur le domaine public n'empiètent pas sur ce dernier. En cas d'accident, la responsabilité des habitants oublieux serait engagée. La municipalité peut procéder d'autorité à la taille des buissons mais celle-ci serait facturée aux habitants.

Nuisances sonores

Comme chaque année, Quoi d'9 se fait une obligation de vous rappeler les horaires durant lesquels les travaux bruyants de bricolage et de jardinage peuvent être effectués.

Les travaux réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse thermique, perceuse, scie mécanique, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Les travaux effectués par des professionnels doivent être exécutés entre 7 h et 20 h à l'exception des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'urgence ou de dérogation accordée par M. le Maire.

Afin de préserver une certaine qualité de vie dans notre commune, il est essentiel de respecter ces horaires.

LA COMMISSION TRAVAUX

Entretien des espaces verts

Avec le printemps, les tondeuses reprennent du service, suite à la résiliation du contrat d'entretien des espaces verts après un an d'activité avec l'entreprise ID VERDE, c'est la société C'DECO, titulaire du nouveau marché qui reprend du service puisqu'elle en a déjà assuré l'entretien entre 2008 et 2014.

Mairie

La mairie refait peu neuve. Les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la réorganisation des locaux du secrétariat avancent et devraient se terminer mi-mai. La rampe extérieure n'attend plus que son garde-fou, et la façade son éclairage extérieur... L'entrée a été légèrement modifiée, une vitre donnant à la fois du volume et de la lumière à cet espace. Le secrétariat est beaucoup plus fonctionnel ; en outre, entièrement isolé, les conditions d'accueil sont nettement améliorées.

Après viendra le tour de la bibliothèque...



Quelques projets pour 2019

- ✓ Réfection du marquage au sol des places de stationnement sur le parking de la Poste,
- ✓ Démoussage du toit de la CCOM,
- ✓ Réparation de la rue de la Gare avant remise en état avec aménagement du stationnement
- ✓ Remplacement des haies, et création de 10 nouveaux cavurnes au cimetière, (le cavurne désigne un petit caveau situé dans un cimetière et destiné à accueillir et conserver une ou plusieurs urnes funéraires).
- ✓ Renforcement des voûtes du pont de l'ouche,
- ✓ Réfection de la toiture sur le petit bâtiment du pré de bains,
- ✓ Aménagement du terrain proche du camping.

ELECTIONS EUROPEENNES



Les prochaines élections européennes ont lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles se dérouleront le **dimanche 26 mai**. Pour rappel, les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979. Les candidats sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle —principe commun à tous les états membres— au scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de

présentation sur chaque liste.

DECHETS

Devant l'afflux des déchets dans les containers situés en face du camping, et le montant vertigineux des factures inhérentes réglées par la mairie (au détriment de chacun d'entre nous) – y compris pour les périodes de fermetures du camping – le maire a décidé de transférer les containers. Le ramassage de ces déchets sera effectué deux fois par semaine, si besoin, par le service de la CCOM. Fréquence adaptée **uniquement** pour les administrations et les entreprises du territoire. Le dépôt d'ordures en face du camping est absolument interdit et fera l'objet de poursuites pour tout contrevenant (contraventions de la 3^e classe, soit 450 euros, selon le décret n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets).



Consultez et retrouvez plein
d'infos pratiques sur le site internet
www.saintemariesurouche.fr



ENQUETE STATISTIQUE

Les ressources et les conditions de vie des ménages



L'Insee réalise, entre le 15 avril et le 22 juin 2019, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges de ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années ; certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

L'AGENCE DE L'EAU

Des redevances, pourquoi ?

L'agence de l'eau a pour missions d'améliorer la qualité de l'eau, de favoriser une gestion plus rationnelle de cette ressource et de préserver les milieux aquatiques. Pour cela, elle perçoit des redevances auprès de tous les utilisateurs, selon les principes "pollueur-payeur" et "préleveur-payeur".



À quoi servent les redevances ?

L'objectif des redevances est d'**inciter les utilisateurs d'eau** - particulier, collectivité, industriel, énergéticien, agriculteur, pêcheur - à une **gestion responsable de l'eau**, en réduisant leur consommation et en restituant une eau dans le meilleur état possible. Réinvestie auprès des acteurs qui engagent des opérations pour protéger l'eau et les milieux aquatiques, cette **fiscalité**

environnementale s'exerce au bénéfice du territoire : chaque euro collecté sur le bassin Rhône-Méditerranée et le bassin de Corse finance une intervention locale pour sauver l'eau. **La redevance de l'eau est la seule ressource financière de l'agence de l'eau.**

Qui est concerné ?

Tous ceux qui utilisent l'eau et en altèrent la qualité et la disponibilité, doivent s'acquitter de redevances.

Une grande partie du montant des redevances perçues provient des ménages à travers la facture d'eau. Les ménages paient en fonction de la quantité d'eau qu'ils consomment. Le service de l'eau des collectivités collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau.

Les acteurs économiques (industriels, énergéticiens, agriculteurs et éleveurs, distributeurs de produits phytosanitaires) mais aussi les fédérations de pêche et les exploitants d'installations de stockage d'eau payent aussi des redevances qui ciblent des pratiques polluantes, de stockage ou de prélèvement d'eau pouvant avoir des conséquences sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



Comment sont fixés les taux des redevances ?

Encadrés par la loi, les taux sont arrêtés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau après avis conformes des comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Ces taux sont pour certaines redevances, différents selon les zones géographiques. Les zonages sont définis dans une logique incitative, sur les territoires les plus impactés, en application des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les taux de la redevance pour prélèvement d'eau sont majorés dans les territoires pour lesquels la ressource en eau est déficitaire.

Redevances du programme « Sauvons l'eau ! » : modernité et simplicité

Les redevances du 11^e programme d'action (2019 - 2024) ont été modifiées dans une logique de modernisation et de simplification.

- Le zonage de la redevance sur les prélèvements d'eau a été simplifié pour gagner en lisibilité ;
- La redevance sur les prélèvements est plus incitative. Elle favorise les économies d'eau dans les territoires qui connaissent déjà les pénuries d'eau et qui seront confrontés aux impacts du changement climatique.

Vous êtes commerçant, artisan, chef d'entreprise, etc. ? Vous souhaitez utiliser le bulletin municipal comme support publicitaire ?

Rien de plus simple. Téléchargez le contrat sous www.saintemariesurouche.fr/annonceurs et renvoyez-en un exemplaire signé à la mairie. Votre demande sera prise en compte et votre encart publicitaire paraîtra dans les prochains bulletins ainsi que sur le site internet de la commune.

FETES & CEREMONIES

Fête de la musique

La fête de la musique, organisée par le Comité des fêtes, se déroulera le samedi 1^{er} juin au Pré-de-Bains à Sainte-Marie.

A partir de 18 heures, comme chaque année, la scène sera ouverte aux artistes amateurs :

La chorale d'Agey, les Gentle Jams, Kiara et Juliette, les Cantaludettes, le groupe de Lantenay, le CMJ (conseil municipal des jeunes) de Sainte-Marie. Viendra ensuite pour notre plus grand plaisir l'heure des professionnels :

- Vers 21 heures : REVOX
- vers 22h30 : Daniel FERNANDEZ

Vous trouverez sur place une buvette et une petite restauration (saucisses, frites).

Nous vous attendons nombreux pour cette soirée musicale.



Claire Girard, membre du comité des fêtes.

Remerciements

La municipalité et le Comité des fêtes remercient la compagnie du Clair-Obscur qui a produit le spectacle de Noël des enfants et a reversé l'intégralité de son cachet pour moitié à la coopérative scolaire et pour moitié à l'organisation de cette fête de la musique.

Fête nationale

Cette année encore, la fête Nationale réunira tous les habitants intéressés autour d'un repas. Pour varier les plaisirs, M. Alves, traiteur d'Agey que le Comité des fêtes sollicite, proposera un **couscous**.

Vous trouverez, début juillet, un document dans vos boîtes aux lettres qui vous permettra de vous inscrire. Pour le reste des réjouissances, il a été décidé de fêter cet anniversaire sur une seule journée. Ainsi, comme ces deux dernières années, des jeux vous seront proposés tout l'après-midi. Une petite restauration rapide (frites, saucisses), des crêpes confectionnées par *Farandole et Ribambelle* (l'association des parents d'élèves) et la buvette seront à votre disposition. Le feu d'artifice sera tiré aux alentours de 23 h et le traditionnel bal populaire clôturera la journée.

LA BIBLIOTHEQUE

En dehors des mois de juillet et août, la bibliothèque municipale, 105 Grande rue à Sainte-Marie, vous accueille trois fois par semaine ; les **lundis de 17 à 18 h 30**, les **mercredis de 16 à 18 h 00** et les **samedis de 15 à 16 h 30**.

Courriel : bibliotheque.stemarie.ccvo@wanadoo.fr.

Téléphone (aux heures d'ouverture) : 03 80 23 68 39.

L'inscription et les prêts sont gratuits. Animée par des bénévoles, elle fonctionne avec son fonds documentaire propre et grâce à des prêts de la médiathèque de Côte-d'Or. En ce qui concerne le fonds, vous trouverez la liste des dernières acquisitions sur le site internet de la commune (<http://www.saintemariesurouche.fr/culture-et-patrimoine>).

Afin d'étoffer l'équipe pour les permanences à la bibliothèque nous souhaiterions la participation de nouveaux bénévoles.

Merci de prendre contact tél. bibliothèque 03 80 89 68 39 (heures de permanences) ou auprès de Simone Maillot tél. 03 80 23 68 03 – mail biblisim2@live.fr

Acquisition de nouveautés 2019

Au cours du mois de juin la bibliothèque va acquérir de nouveaux ouvrages :

- Pour les adultes : romans, romans policiers, biographies, récits, nouvelles...
- Pour les enfants : jeunes romans, documentaires, bandes dessinées, albums...

Pour nous permettre d'orienter nos choix, n'hésitez pas à nous faire connaître, avant le 15 juin, les titres des ouvrages que vous souhaiteriez emprunter à la bibliothèque.

Les cabanes à livres sont toujours à votre disposition sur la place de la poste et près du terrain de jeux à Sainte-Marie, pour échanger ou emprunter un livre.

Information animations

Atelier à la bibliothèque

Depuis quelques mois, nous proposons un atelier sur un thème choisi, le 3^e mercredi de chaque mois, d'une durée de 2 heures. Cette activité est adressée aux enfants à partir de 5 ans. Elle est accompagnée par 4 bénévoles : Mariette, Anne-Laure, Nelly et Simone.

Elle remporte un vif succès ; à la fin de chaque séance, les enfants sont heureux et emportent leurs créations.



Dates des prochains ateliers : de 9h30/11h30 – à la bibliothèque

- Mercredi 22 mai *La fête des mères*
- Mercredi 19 juin *l'été*

Inscription obligatoire, (nombre de places limitées) auprès de Simone Maillot : mail. biblisim2@live.fr - tél. 0380236803 ou à la bibliothèque (lors des permanences) – mail bibliotheque.stemarie.ccvo@wanadoo.fr. Cette activité est gratuite.

Exposition « Découvrir les Mangas »

De nombreux enfants sont venus visiter cette exposition et découvrir les différentes histoires et les origines du Manga. Ensuite, ils ont choisi leur personnage préféré pour le dessiner.

Vous ne conduisez pas –ou plus- ? Vous ne pouvez pas vous déplacer aisément ?

Chaque fois que la municipalité organise une manifestation, le déplacement ne doit pas être un problème. Il vous suffit de vous faire connaître en mairie par un appel téléphonique ou un mail et un des membres du conseil viendra vous chercher et vous ramènera à votre domicile.



Festival de Coup de contes 2019 en Côte-d'Or sur le thème de l'eau »

Chaque année à l'automne, à l'initiative du Conseil départemental de la Côte-d'Or, la médiathèque organise « le festival Coup de contes en Côte-d'Or », des conteuses et des conteurs sillonnent les routes du département pour partager leurs histoires avec le public. Tout au long du trimestre, les bibliothèques se mobilisent pour offrir, sur la thématique du festival, de très nombreuses animations en tous genres : expositions, conférences, projections de films, etc.

Cette année la bibliothèque de Sainte-Marie reçoit Marie-Odile CALECA, conteuse.

Une balade contée est organisée le dimanche 6 octobre à 15h, le rendez- vous est prévu au Pré-de-Bains à Sainte-Marie.

Le programme détaillé de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement.

Exposition sur le thème de l'eau :



Nous sommes en pleine réflexion pour une exposition avec notre mascotte « Passpartou et Loulou » sur le thème de l'eau, « de sa création au robinet, l'importance de l'eau pour la planète, les loisirs...»

L'exposition est prévue du 12 au 19 octobre. Des activités seront proposées aux enfants et aux adultes.

N'hésitez pas à venir partager avec nous vos idées, vos documents, sur ce thème, afin d'enrichir cette exposition.

Mairie de Sainte-Marie-sur-Ouche
115 Grande rue.

Ouverture au public les **mardis de 14 h à 18 h 30**, les **jeudis de 14 h à 16 h** et les **samedis de 9 h à 11 h 30**.

☎ **03.80.23.62.30**, ☎ **03.80.23.60.88**,

Courriel mairie : *mairie.saintemariesurouche@wanadoo.fr*

Site internet : *www.saintemariesurouche.fr*

LE PERISCOLAIRE A SAINTE MARIE

La compétence périscolaire dépendant de la Communauté de communes, celle-ci, lors de l'achat de l'ensemble des bâtiments de l'ex SEGPA par trois collectivités (la commune, le SIVOS et la Communauté de Communes), avait acquis en son temps le bâtiment servant d'accueil à nos enfants pendant le temps de la pause méridienne ainsi que pour les temps périscolaires du matin et du soir.

Devant la vétusté des locaux et le manque de fonctionnalité de ceux-ci, la Communauté de communes avait décidé d'envisager soit la rénovation du bâtiment, soit la construction d'un nouveau bâtiment.

Les conclusions de cette étude ont indiqué que la construction d'une nouvelle structure s'avérait être la solution la plus appropriée tant au point de vue économique qu'au point de vue fonctionnel.

En date du 18 mai 2017, le conseil communautaire a autorisé le lancement du marché « démolition et reconstruction du bâtiment » ; suite à ce vote, une consultation a été lancée pour retenir le maître d'œuvre qui a été en charge d'établir les plans du nouveau bâtiment.

Dès le début de ces études, il est apparu qu'il était nécessaire de prévoir un accès au chantier par la rue des Chenevières. Un premier appel d'offre a été lancé à l'été 2017 ; celui-ci s'est trouvé infructueux compte tenu de l'absence de réponse d'entreprises sur certains lots liée à l'impossibilité d'utiliser la totalité de la rue par les engins de chantier. Un deuxième appel d'offres a été à nouveau lancé fin 2017 en tenant compte d'un accès par des parcelles de terrains appartenant à des propriétaires privés.

Il n'a pas été possible d'effectuer ces travaux par ce nouvel accès compte tenu qu'aucune entente n'a pu être trouvée entre les propriétaires et la CCOM.

De ce fait, la CCOM a demandé au maître d'œuvre de revoir tout le projet avec la possibilité d'un accès par la Grande rue. Pour réaliser cette nouvelle étude et établir un nouveau permis de construire, il a été demandé à la commune de Sainte-Marie de vendre à la CCOM le « porche » dans le but de le démolir, créant ainsi un accès au chantier. Le conseil municipal a autorisé cette vente sous réserve que la CCOM prévoit dans les nouveaux plans une construction réservée au SIVOS afin que celui-ci dispose d'une réserve de stockage qui servira également pour le matériel des parents d'élèves.

Un nouveau plan et un nouvel appel d'offres ont été réalisés ; la commission d'appel d'offres de la CCOM s'est réunie début mars 2019 et le nouveau plan de financement ainsi que le choix des entreprises ont été validés par le conseil communautaire lors de sa séance du 21 mars 2019.

Après les délais administratifs légaux, le chantier « démolition et reconstruction » devrait enfin débiter avant la fin de ce semestre.

L'accès du chantier s'effectuant par la Grande rue, nous vous invitons à la plus grande prudence pendant le déroulement des travaux. Nous tenons à remercier les habitants de la Grande rue concernés par ces travaux du fait de la mitoyenneté avec les parties immobilières qui vont être démolies pour l'accueil qu'ils ont réservé aux services de la CCOM,

André Maillot

CAMPAGNE DE STERILISATION DE FELINS

Devant l'accroissement des chats errants, la commune et le refuge de Jouvence à Messigny ont pris en charge au printemps 2018 la stérilisation de 11 chats (5 femelles et 6 mâles).

Nous remercions particulièrement les habitants qui nous ont aidés dans leur capture ; par contre, bien que non sociabilisés, leur point de regroupement reste à proximité de la mairie où des bénévoles les nourrissent.

Si vous souhaitez nous aider à leur nutrition, vous pouvez apporter à la mairie des aliments secs, qui seront redistribués

Vous serez informé de la mise en place d'une nouvelle campagne au printemps 2019.

Votre aide est nécessaire pour éradiquer leur prolifération.

*C. Bourgeot,
Première adjointe*

A LA RENCONTRE DE...

Après vous avoir présenté la SOBEM SCAME dans le bulletin n° 12, Quoi d'9 est allé à la rencontre du « patron » d'

ADEE electronic

Créée en 1978 sur le site de l'ancienne gare de Pont-de-Pany, l'entreprise fabrique, au départ, des « délesteurs » destinés à gérer et réguler les installations de chauffage électrique. Le matériel est sensible aux surtensions.

François Girard, son fondateur, dans le souci de satisfaire les besoins de ses clients, invente alors un moyen de protéger les cartes électroniques de régulation de chauffage contre les surtensions. Ainsi naît le Fusadee® qui fera la renommée d'ADEE electronic. L'ingéniosité de ce produit unique et inégalé est protégée par un brevet.

L'entreprise comptait alors quatre personnes. Un patron et trois employés, dont Charly Fontaine, toujours présent 40 années plus tard.

Le bâtiment que nous connaissons tous voit le jour en 1990. L'extension suivra dix-huit années plus tard. Pour la petite histoire, avec l'implantation de ce nouveau bâtiment, une rue est créée pour y accéder et le maire de l'époque, Monsieur Péliissonnier, propose à Monsieur Girard de choisir lui-même le nom de cette nouvelle rue. Ayant obtenu son diplôme d'ingénieur de la prestigieuse école des Arts et Métiers, en clin d'œil, celui-ci opte pour le nom de cette école. Ainsi est née la rue des Arts et Métiers.



ADEE electronic (acronyme d'Applications Domotique Energie et Environnement), PME familiale, conçoit, fabrique et commercialise des produits et des systèmes de protection contre les effets directs et indirects de la foudre : les *parafoudres* qui protègent les installations et matériels des effets indirects (surtension) par temps d'orage, et les *paratonnerres* qui protègent les bâtiments, les personnes et les animaux des effets directs (coup de foudre).

ADEE electronic, en 2017, est intervenue sur deux prestigieux bâtiments parisiens, le Louvre et Notre-Dame.

L'entreprise aujourd'hui gérée par Dominique Girard, fils de son fondateur, lui-même « Gadzart », a vu son chiffre d'affaire monter à 4,7 millions d'euros.

Trio2sys

Depuis 2010, Dominique Girard a choisi d'élargir ses activités en créant une nouvelle société connexe de domotique habitat, Trio2sys, qui a pour vocation de développer, produire et commercialiser des produits et systèmes permettant la gestion à distance des principaux organes et terminaux électriques d'un bâtiment (chauffage, éclairage, automatisme...).

Cette dernière entreprise, située dans les locaux mêmes d'ADEE electronic, s'est rapidement imposée puisqu'après moins de dix années d'existence, elle affiche un chiffre d'affaire de plus d'un million d'euros.

Malgré d'importants marchés dans l'Hexagone, ADEE electronic est une entreprise résolument tournée vers l'export. Plusieurs pays d'Europe, d'Amérique du Sud, du Maghreb font partie de ses clients attirés. Ses regards se tournent désormais vers le proche Orient et l'Asie du Sud-Est.

En interne, l'entreprise a toujours fait le choix de recruter -entre autres- parmi les nombreux stagiaires qu'elle accueille chaque année ; et ses directeurs, le père comme le fils, ont privilégié le bien-être de leurs collaborateurs dans le but de préserver l'esprit d'appartenance à une même famille.

INFOS CATHOLIQUES



Pour tous renseignements (offrande de messe, baptême, mariage, catéchèse, obsèques...), contacter le Père Serge Athénor au **03 80 33 41 13** ou au **07 57 55 24 69**, au presbytère de Sombernon. Pour notre commune, le correspondant de l'ensemble paroissial de Sainte-Marie est M. J. Lechenault, **03 80 49 78 29**.

AUTOUR DE NOUS

FACEBOOK, INSTAGRAM ET LA CCOM

Vous pouvez désormais suivre les actualités des services **TOURISME CULTURE** de la CCOM via son compte FACEBOOK et découvrir le territoire **OUCHE et MONTAGNE** en photos via son compte INSTAGRAM !



Pour tout savoir sur les activités culturelles et les animations touristiques organisées par la CCOM, n'hésitez pas à vous abonner au compte FACEBOOK des services TOURISME et CULTURE de la CCOM en recherchant le compte Facebook Ouche et Montagne sur Facebook !

Vous pouvez également découvrir le territoire en photos via le compte INSTAGRAM **oucheetmontagne** : **@oucheetmontagne**

On vous attend, rejoignez-nous !

SAISON TOURISTIQUE 2019 SUR LE TERRITOIRE OUCHE ET MONTAGNE !



Avec l'arrivée du printemps, la saison touristique s'annonce en Ouche et Montagne !

Votre office de tourisme Ouche et Montagne vous attend à Pont-de-Pany au 250 rue de Bourgogne ! Ses agents saisonniers vous accueillent à partir du vendredi 3 mai 2019 ...

→ **MAI – JUIN – SEPTEMBRE** : du vendredi au dimanche de 10h à 12h30 & de 13h30 à 18h

→ **JUILLET – AOUT** : lundi, mercredi et du vendredi au samedi de 10h à 12h30 & de 13h30 à 18h

SERVICES PROPOSÉS A L'OFFICE DE TOURISME OUCHE ET MONTAGNE



- ✓ location de vélos réservables en ligne sur le site www.velibourgogne.fr en sélectionnant la véli'station Pont-de-Pany ou directement à l'OT sous réserve de disponibilité,
- ✓ vente de cartes postales, timbres, boissons fraîches, gâteaux et guide du routard spécial « canal de Bourgogne »,
- ✓ location de sac à sentier « la cueillette magique » à Mâlain,
- ✓ documentation touristique du territoire, Côte-d'Or, région Bourgogne Franche-Comté,
- ✓ réservation et renseignements sur les manifestations/événements organisés par la CCOM durant l'été sur rendez-vous chaque vendredi du 28 juin au 30 août,
- ✓ wifi territorial

Ça bouge en Ouche et Montagne cet été !

<i>Vendredi 28 juin</i>	Spectacle « Camping » Arts et Scène	Plage de Grosbois-en-Montagne
<i>Vendredi 5 juillet</i>	Marché touristique et concert	Ancey de 17h à 22h
<i>Vendredi 12 juillet</i>	Lecture de paysage avec un guide* ¹	Falaises de Baulme-la-Roche
<i>Vendredi 19 juillet</i>	Lecture de paysage avec un guide*	Château de Mâlain + apéritif
<i>Vendredi 26 juillet</i>	Visite insolite*	Chantier Notre Dame d'Etang
<i>Dimanche 28 juillet sur la journée</i>	Sortie VTT encadrée par un éducateur sportif	Pont-de-Pany Ancey Lantenay Baulme la Roche Prâlon Pont-de-Pany
<i>Vendredi 2 août</i>	Marché touristique et concert	Gissey-sur-Ouche de 17h à 22h
<i>Vendredi 9 août</i>	Lecture de paysage avec un guide*	Saint-Jean-de-Bœuf
<i>Vendredi 16 août</i>	Lecture de paysage avec un guide*	Notre Dame d'Etang + apéritif
<i>Vendredi 30 août</i>	Visite insolite*	Réservoir de Grosbois-en-Montagne

Pour plus de renseignements et/ou inscriptions aux événements le nécessitant*, contactez votre office de tourisme : 03.80.33.33.59 /// office.tourisme@ouche-montagne.fr

La plage de Grosbois-en-Montagne et son snack vous attendent pour des moments de détente au bord de l'eau ! La plage est surveillée du 29 juin jusqu'au 31 août 2019.

Bel été à tous en Ouche et Montagne avec votre office de tourisme !

¹ Les lectures de paysage et la sortie VTT seront des animations payantes.



Retrouvez sur le site de la commune (www.saintemariesurouche.fr) tous les conseils de la gendarmerie concernant votre sécurité et celle de vos biens.

Vous y trouverez également des conseils pour préserver les hirondelles dans nos jardins.

Vous ne recevez pas Quoi d'9 à Sainte-Marie et Pont-de-Pany ?

Malgré le soin apporté dans la distribution du bulletin municipal, il se peut que vous ne le trouviez pas dans votre boîte aux lettres. N'hésitez pas à signaler tout défaut ou manque dans la distribution en contactant la rédaction du magazine (jmni21@gmail.com – 06 68 21 31 26) ou en écrivant directement à la mairie.

GARDES DES PHARMACIES



La garde débute le vendredi à 09 h pour une semaine. Ces gardes se font « à volets fermés » et sont réservées aux ordonnances du jour ou de la veille et aux urgences. Les pharmaciens ne logent pas tous à proximité de l'officine et le déplacement peut prendre un certain temps. Un numéro de téléphone, le **39.15** (payant), est à votre disposition pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile. Internet vous offre également cette possibilité à l'adresse suivante : www/pharmaciesdegarde.com. Ces gardes vous sont données sous réserve de changement(s) éventuel(s).

Médecin de garde, faire le 116 117 ou le 03 80 40 28 23. Le 15 est à réserver pour les urgences vitales.

Maison médicale de garde à Dijon, bd Maréchal de Tassigny (à côté des urgences adultes de l'hôpital du Bocage), le soir de 20 à 24 h, le samedi de 12 à 24 h, le dimanche et jours fériés de 8 à 24 h.

du 3 au 10 mai	VITTEAUX	MATHIOT	03 80 49 60 48
du 10 au 17 mai	ARNAY-LE-DUC	HEMMER	03 80 90 19 10
du 17 au 24 mai	FLEUREY-SUR-OUCHES	DUCRET	03 80 33 63 19
du 24 au 31 mai	LIERNAIS	CORREIA	03 80 84 41 51
du 31 mai au 7 juin	ARNAY-LE-DUC	SEGUIN	03 80 90 13 96
du 7 au 14 juin	PRECY-SOUS-THIL	ALLARD	03 80 64 54 24
du 14 au 21 juin	BLIGNY-SUR-OUCHES	ROSTAING & PRIMETENS	03 80 20 14 93
du 21 au 28 juin	SOMBERNON	LESEUR	03 80 33 46 14
du 28 juin au 5 juillet	SAULIEU	VAUBAN	03 80 64 10 05
du 5 au 12 juillet	ROUVRAY	BOUTEILLER	03 80 64 71 96
Du 12 au 19 juillet	POUILLY-EN-AUXOIS	CUBILLE	03 80 90 80 77
du 19 au 26 juillet	SAULIEU	ERKENS/BEURTON	03 80 64 00 78
du 26 juillet au 2 août	POUILLY-EN-AUXOIS	MASSOT	03 80 90 82 80
du 2 au 9 août	PONT-DE-PANY LA ROCHE-EN-BRENIL	SEGUIN THIERRY	03 80 23 62 61 03 80 64 76 57
du 9 au 16 août	VITTEAUX	MATHIOT	03 80 49 60 48
du 16 au 23 août	ARNAY-LE-DUC	HEMMER	03 80 90 19 10
du 23 au 30 août	FLEUREY-SUR-OUCHES	DUCRET	03 80 33 63 19
du 30 août au 6 septembre	LIERNAIS	CORREIA	03 80 84 41 51
du 6 au 13 septembre	ARNAY-LE-DUC	SEGUIN	03 80 90 13 96

PUB

Domaine de Pont de Pany

Organisateur de réception de 20 à 220 personnes

Devis sur demande



MARIAGES -
FETES FAMILIALES
SEMINAIRES -

Tél : 03.80.49.77.79
Fax : 03.80.56.18.51
170 rue de Sainte Marie
21410 PONT DE PANY

PUB

Salon d'Amandine

Coiffure Femme - Homme - Enfant

- Espace enfants
- Espace esthétique



455, rue de Bourgogne - 21410 PONT-DE-PANY - 03 80 54 30 23
Ouvert du lundi au samedi (non stop le samedi), Fermé mercredi après-midi

PUB

Hôtel
Restaurant

Le
Spuller



- Cuisine traditionnelle
- Vue panoramique
- Service traiteur



Restaurant fermé
dimanche soir et lundi

lespuller@orange.fr
www.lespuller.fr

21540 Sombornon

t : 0380 . 537 . 127



PUB



GUILLAUME JEANGIN

Plomberie - Chauffage - Sanitaire

Installation

Entretien

Dépannage

Ramonage

Salle de bain

Traitement de l'eau

06.75.38.34.56

chauffagesombernnon@sfr.fr

64 avenue de la Brenne 21540 SOMBERNON Siret 804 885 739 00016 APE 4322B

EXTRAITS DU CONSEIL D'ECOLE N° 2 DU 11 MARS 2019

PRESENTS : Mmes et MM. VANDENBERGHE, maire de Sainte-Marie-sur-Ouche, SORDET, maire d'Arcey, REYMOND, maire de Gergeuil, MAILLOT, président du SIVOS, PIERRON, vice-président du SIVOS

Mmes SAUVIN, FIGUIERA, BELOT, GRANGIER et THABOURIN et MM. BOURDEAUX et DURUPT, représentantes des Parents d'élèves, Mmes VASSEUR, enseignante et directrice de l'école, BERNADET, LOUAT-GUILLIER et FIZAINE, enseignantes, DAVID, responsable de l'accueil périscolaire de Sainte-Marie-sur-Ouche.

ABSENTS EXCUSES : Mme DOUZON, représentante des parents d'élèves, M. MANZONI, Inspecteur de l'Education nationale et Mmes LOMBARD et XENARD, membres du RASED.

1. Effectifs de l'école et prévisions pour l'année 2019-2020

- **Maternelle** : Classe de PS-MS- GS : **23 élèves dont 11 PS, 8 MS et 4 GS**
- **Élémentaire** :
 - o Classe de GS-CP : **20 élèves dont 11 GS et 9 CP**
 - o Classe de CE1-CE2 : **18 élèves dont 10 CE1 et 8 CE2**
 - o Classe de CM1-CM2 : **23 élèves dont 17 CM1 et 6 CM2**

Effectif total de l'école : 84 élèves

6 élèves de CM2 partiront au collège à la rentrée prochaine et prévision de 7 arrivées en PS à la rentrée prochaine.

2. Inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020

Modalités

Les inscriptions se feront sous forme de permanences réparties sur **la semaine du 8 au 12 avril**.

3. Bilan de la coopérative

Solde actuel de compte : 5 500 euros

Recettes depuis le dernier conseil d'école:

- bénéfices de la vente de chocolats de Noël : 422,31 euros
- don après le spectacle de Noël : 350 euros. Les « parents artistes » qui ont organisé ce spectacle ont en effet décidé de reverser une partie de leur bénéfice à la coopérative de l'école.

Dépenses depuis le dernier conseil d'école:

- matériel pédagogique et boissons pour Carnaval = 75 euros
- spectacle maternelle : 176 euros (compagnie) + 93 euros (transport)
- transport pour le spectacle de Noël à Gissey = 80 euros

L'association de parents d'élèves Farandole et Ribambelle organise des manifestations et des ventes durant toute l'année au profit de la coopérative scolaire :

- un vide-grenier qui a eu lieu fin septembre (671 euros de bénéfice),
- des ventes de fromage, de saumon et d'escargot,
- le goûter de Noël (684 euros de bénéfice),
- une soirée apéro-concert le 6 avril à la salle des fêtes de Pont-de-Pany,
- une chasse aux œufs le 27 avril au Pré-de-Bains,
- une marche le 1er mai avec départ au Pré-de-Bains,
- la kermesse le 22 juin à la salle des fêtes de Pont-de-Pany sur le thème « Contes et légendes »,
- une vente de crêpes à la fête de la musique le 1^{er} juin et au 14 juillet de la commune de Sainte-Marie-sur-Ouche.

Pour l'année prochaine, en accord entre l'association et les enseignantes et pour des raisons d'organisation et d'acoustique pour la chorale, nous aimerions tenter d'organiser le goûter de Noël à la salle des fêtes si c'est possible. Il aura lieu le samedi 14 décembre 2019.

4. Projets et activités de l'école

- o **Après-midi carnaval (vendredi 8 mars)**
- o **Spectacles pour les maternelles**
- o **Projet tablettes de la classe de CM1/CM2**
- o **Chorale d'école**

- **Accueil à la bibliothèque municipale** pour la classe de maternelle chaque vendredi matin, ainsi que pour les classes d'élémentaire 1 mardi sur trois.
 - **Projet Poules et Jardin.** Objectifs de ce projet : permettre aux élèves de se responsabiliser avec la prise en charge d'animaux, travailler en découverte du monde sur cet animal (reproduction, régime alimentaire, ...) en pouvant les observer au quotidien, « nettoyer » la cour de manière écologique.
 - **Sécurité routière :** Piste routière pour la classe de CM1-CM2 au mois de mai et permis piéton pour les CE1-CE2
 - **Projet de la classe des GS/CP**
 - **projet sur la biodiversité :** La classe doit créer un livret en ligne sur ce thème en relation avec la LPO.
 - **triathlon.** Les élèves pourront s'essayer à différentes épreuves de lancers et de courses au Pré-de-Bains le 7 juin.
 - **Rencontre athlétisme pour les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2**
- Coût de cette rencontre : 80 euros de transport
- **Sorties des classes de maternelle et de GS/CP** à la ferme d'Epagny
 - **Sortie des classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2** au lac de Panthier et au château de Commarin.
- Coût : 650 euros d'activité voile + 155,80 euros de visite du château
- 5. Aménagement, entretien et travaux des locaux scolaires**
- Divers remerciements et demandes au SIVOS.
- 6. Sécurité :**
- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :** deux exercices dans l'année : un exercice d'évacuation et un exercice de confinement.
 - **Sécurité incendie :** Deux exercices dans l'année.
 - **Le contrôle des installations est à jour.**
- 7. Questions diverses**
- Un certain nombre de questions diverses et variées sur l'école et le périscolaires ont été abordées auxquelles chaque responsable a apporté une réponse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANDENBERGHE Michel, maire.

Présents : Mmes et MM. BOURGEOT Catherine, CHAPUIS Bernard, GENIX Robert, GIRARD Claire, JANNIAUD Chantal, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, PIERRON Patrice, VANDENBERGHE Michel, VREL Eric.

Absents excusés : SAULNIER Alexandre pouvoir à PIERRON Patrice, NOIROU Alexandre, LAFORÉT Pierre pouvoir à VREL Eric

Secrétaire : BOURGEOT Catherine

Rajout d'un point à l'ordre du jour :

Convention avec la MCO pour la bibliothèque

1. Approbation du projet de CR du CM du 12/11/2018

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 12 novembre dernier, est adopté à l'unanimité.

2. Encaissement d'un chèque de l'assurance suite à un sinistre

Le conseil municipal après délibération, accepte à l'unanimité le chèque d'Axa France Vie d'un montant de 405.53 € en remboursement des prestations d'arrêt maladie d'un employé communal.

3. Décisions modificatives budgétaires relatives aux amortissements et à l'assainissement **Annule et remplace la délibération n°1 du 13.12.2018**

Afin de procéder au versement des fonds de l'assainissement à la CCOM et de passer les écritures d'amortissement de 2018, il nous faut procéder aux modifications suivantes :

Assainissement

Chapitre (040) Cpte 1068	- 30 000 €
Chapitre (010) Cpte 1068	+ 30 000 €

Amortissements

Fonctionnement

Chapitre (042)	Cpte 6811	+ 1 000 €
Chapitre 23	Cpte 023	- 3 000 €
Chapitre (66)	Cpte 66111	+ 2 000 €

Investissement

Chapitre 021	Cpte 021	- 3 000 €
Chapitre (040)	Cpte 28041582	+ 3 000 €
Chapitre (041)	Cpte 2031 recette	+ 22 828.24 €
Chapitre (041)	Cpte 21 38 dépense	+ 13 589.44 €
Chapitre (041)	Cpte 21538 dépense	+ 9 278.80 €

Le conseil municipal à l'unanimité autorise ces décisions modificatives

4. Avenant au contrat de maintenance JVS

- RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles », liens automatisés pour PAS RAU « prélèvement à la source », liens automatisés avec le REU « Répertoire Electoral Unique » Et évolution de notre contrat de maintenance et de support.
L'ajout au contrat initial de ces services entraine une augmentation de la redevance annuelle de 290 € HT à compter du 1^{er} janvier 2019.
Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer celui-ci.

5. Tarifs de locations 2019

• Camping à partir du 01/01/2019

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions fixe les tarifs de location du camping comme suit,

<u>Emplacement (par nuitée)</u>	4.20 €	
Véhicule (par nuitée)	2.70 €	
Adulte et enfant > 12 ans	2.75 €	
Enfants entre 6 et 12 ans	1.60 €	
Taxe de séjour adulte et enfant >12 ans	0.20 € par nuitée	
<u>Emplacement saison</u>	600.00 €	taxe de séjour 45.10 €
<u>Emplacement au mois :</u>		
- Juin, juillet, août	220.00 €	taxe de séjour 12.10 €
- Autres mois	110.00 €	taxe de séjour 6.05 €
<u>Forfait électricité :</u>	3.50 € par nuitée	
	52 € par mois	
	150 € pour la saison	

• Location « Pré-de-Bains »

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions, fixe le tarif de location du terrain de « Pré de Bain » à partir du 01/01/2019 à 70 € la journée pour les personnes habitant la commune et à 120 € pour les personnes extérieures à la commune.

6. Contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie par Suez

L'entreprise SUEZ propose un contrat d'entretien et de maintenance des bouches et poteaux d'incendie. Le maire présente au conseil le contenu de ce contrat notamment les opérations de contrôle annuel, de contrôle tous les 3 ans. Le tarif est de 55 € par poteau avec indexation. Le contrat est conclu pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ce contrat par 11 voix pour et 2 abstentions.

7. Conventions avec la MCO concernant des expositions pour la bibliothèque

La bibliothèque municipale fait appel au Département par le biais de son service « Médiathèque Côte-d'Or ». Afin d'emprunter différents documents pour les expositions suivantes :

- A toi de dessiner avec Anuki et ses amis du 07/01 au 14/02/2019 inclus
- Découvrir les mangas du 07/03 au 04/04/2019 inclus.

Pour ce faire la médiathèque demande la signature de deux conventions, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à les signer.

8. Informations diverses

- Nuit de la lecture le 19 janvier 2019 à la bibliothèque municipale
- Comptage des lièvres les 29 janvier et 5 février 2019
- ID VERDE est notre prestataire pour l'entretien des espaces verts. L'entreprise nous a annoncé la dénonciation du contrat, à l'échéance annuelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANDENBERGHE Michel, maire.

Présents : Mmes et MM. CHAPUIS Bernard, GENIX Robert, GIRARD Claire, JANNIAUD Chantal, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, PIERRON Patrice, SAULNIER Alexandre, VANDENBERGHE Michel, VREL Eric.

Absents excusés : BOURGEOT Catherine pouvoir à GENIX Robert, NOIROT Alexandre, LAFORET Pierre

Secrétaire : CHAPUIS Bernard

1. Approbation du projet de CR du CM du 13/12/2018

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 13 décembre dernier, est adopté à l'unanimité.

2. Délibération modificative relative aux indemnités de fonctions et de sujétion (RIFSEEP)

La préfecture a demandé de revoir la délibération du 12 novembre 2018 relative aux indemnités de fonctions et de sujétions, ce régime devant distinguer l'indemnité de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) du complément indemnitaire annuel (C.I.A).

Le conseil municipal fixe les plafonds annuels suivants :

- I.F.S.E. : 1 100 € net
- C.I.A. : 500 € net

Approbation à l'unanimité

3. Validation des décisions de la commission d'appel d'offres (travaux mairie et bibliothèque)

Après lecture des résultats de la commission d'appel d'offres pour les travaux de réfection et d'accessibilité de la mairie et de la bibliothèque, les entreprises suivantes sont retenues pour le montant TTC ci-dessous :

CORPS D'ETAT	ENTREPRISES
01. GROS-OEUVRE	GAUDRY
02. SERRURERIE	METAL INNOVATION
03. MENUISERIE Intérieure & extérieure	UBM
04. PLATERIE PEINTURE	KICK
05. REVETEMENTS DE SOLS	SIA
06. PLAFONDS SUSPENDUS	ISOPLAC
07. PLOMBERIE VENTILATION	KLEIN
08. ELECTRICITE	TROUQUET
09. COUVERTURE ZINGUZERIE	ROZE
10. RAVALEMENT	PIER
TOTAL GENERAL TTC	156 916,61 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la CAO pour effectuer les travaux de réfection et d'accessibilité pour la mairie et la bibliothèque, et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

4. Lancement d'un appel d'offres pour le contrat d'entretien des espaces verts

Le contrat ID VERDE est dénoncé par l'entreprise à la date du 07/02/2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à réaliser un appel d'offre pour le renouvellement du marché d'entretien des espaces verts de la commune.

5. Contrat avec le laboratoire départemental pour l'analyse des eaux

La commune doit faire procéder à des analyses annuelles sur la qualité de l'eau potable distribuée dans le réseau. Le Laboratoire départemental effectue ces analyses. Il propose pour 2019 une intervention facturée de la façon suivante : Eau froide : 107.51 € ; eau chaude au camping : 144 €.

En outre, le laboratoire propose la mise à disposition des résultats d'analyse sur un extranet, gratuitement. Ceci supprimera les envois papier.

Le conseil municipal à 11 voix pour et 1 voix contre :

- approuve la convention de prestation de service
- approuve le contrat de preuve permettant la réception des résultats d'analyses par voie dématérialisée
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette prestation.

6. Subvention collège de Sombernon

Le collège de Sombernon sollicite une subvention de la commune pour aider à la réalisation d'un voyage en Espagne au bénéfice des élèves hispanisants du niveau 4^{ème}. Plusieurs élèves habitent notre commune. A titre exceptionnel, le conseil municipal accepte d'apporter une subvention de 200 € à l'ordre de la régie du collège.

Voté à 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

7. Lancement d'une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le maire rappelle que dans le PLU voté en mars 2017, la création d'une zone constructible au centre bourg a été refusée par l'Etat, la disponibilité en eau potable n'étant pas suffisante.

Cette situation a évolué, avec la mise à disposition de la CCOM de quotas d'eau potable supplémentaires. Ainsi il est possible maintenant de revoir la situation, et de proposer le passage en 1AU (constructibilité) d'une partie de la zone qui avait été classée en 2 AU (réserve foncière).

Pour ce faire, il faut mettre en œuvre une procédure de révision du PLU, qui doit être conduite par un cabinet spécialisé.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- autorise le lancement d'une procédure de révision,
- autorise le maire à conventionner avec un cabinet spécialisé pour conduire la démarche.

8. Informations diverses

- Mise en place d'un cahier de doléances à la mairie
- Une assemblée citoyenne aura lieu à Mâlain le 30/01/2019 à 19 h sur le thème « Grand débat »
- Raid UNSS les 5 et 6 juin prochains à Ste-Marie-sur-Ouche
- Coupe Moto légende les 1^{er} et 2 juin prochains à Prenoys
- Informations concernant le projet de visite au Sénat courant octobre 2019.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

L'an deux mil dix-huit et le dix-huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANDENBERGHE Michel, maire.

Présents : Mmes et MM. BOURGEOT Catherine, CHAPUIS Bernard, GENIX Robert, GIRARD Claire, JANNIAUD Chantal, LAFORET Pierre, MAILLOT André, MARTIN-CHALUMEAU Chantal, MINIGHETTI Joëlle, VANDENBERGHE Michel, VREL Éric.

Absent excusé : PIERRON Patrice pouvoir à MAILLOT André, NOIROT Alexandre pouvoir à MARTIN-CHALUMEAU Chantal, SAULNIER Alexandre pouvoir à CHAPUIS Bernard.

Secrétaire : GENIX Robert

1. Approbation du projet de CR du CM du 21/01/2019

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 21 janvier dernier, est adopté à l'unanimité.

2. Validation des décisions de la commission d'appel d'offres (Marché espaces verts)

Après lecture des résultats de la commission d'appel d'offres pour les espaces verts. L'entreprise retenue est C'DÉCO pour un montant de 107 208 € TTC pour 3 années.

Le conseil approuve à l'unanimité le choix de la CAO en retenant l'entreprise C'DÉCO pour l'entretien des espaces verts de notre commune, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.

3. **Convention SICECO pour obtention d'une subvention CCE (Certificats d'Economie d'Energie)**
Afin de permettre à la commune de bénéficier de l'accompagnement du SICECO dans la gestion et la valorisation de ses CEE dans le cadre du service « Certificats d'Economie d'Energie », il est nécessaire de signer une convention avec le SICECO.
Après l'exposé du maire le conseil municipal, à l'unanimité, autorise celui-ci à signer la convention du SICECO service « Certificats d'Economie d'Energie ».
4. **Délibération approuvant la modification du périmètre du SICECO.**
Le maire informe les membres du conseil municipal des différentes modifications des statuts du SICECO, de la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais. Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification.
5. **Validation de l'attribution de compensation pour 2019 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conclusions de la commission locale des transferts de charges consignées dans son rapport du 12 février 2019, valide la mise en œuvre pour l'année 2018 des attributions de compensation telles que fixées dans le tableau annexé à la présente délibération, approuve le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune telle qu'elle est reprise dans le tableau ci-annexé et accepte le versement de cette attribution pour le montant de 40 282 €.
6. **Délibération pour avenant de travaux au marché serrurerie (Métal Innovation)**
- *Avenant Marché Accessibilité Mairie et Bibliothèque*
Concernant les travaux d'accessibilité de la mairie et de la bibliothèque un avenant est nécessaire pour le lot serrurerie « l'entreprise Métal Innovation » pour un montant de 722,15 € TTC.
Le conseil approuve à l'unanimité celui-ci, et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.
7. **Délibération autorisant le maire à prescrire la modification N°1 du PLU, concernant l'ouverture de la zone 2AU et justifiant son utilité**
(Retrait de la délibération n°2019.01.05 du 21/01/2019)
Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
- autorise la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans la zone urbanisée et de la faisabilité opérationnelle du projet.
- autorise la maire à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification du PLU de la commune,
- autorise le maire à signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant la modification du PLU.
8. **Informations diverses**
- ASA Côte d'Or Rallye automobile les 4 et 05/05/2019 de 11 h à 22 h,
- journée des sports le 15/09/2019,
- création de cavurnes supplémentaires au cimetière.

